

N'KAOUA Cyril

[Transformation de société] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 7 avril 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation de la société civile professionnelle « N'KAOUA Cyril », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Grenoble (Isère), en société d'exercice libéral par actions simplifiée « N'KAOUA & CALAS – SED LEX », est devenue définitive.

Huissier(s) de justice exerçant au sein de la structure : Cyril N'KAOUA, Charles CALAS (salarié)

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)